



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard

333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes

Tel : 04 66 76 95 83

06 07

Email : cgt@gard.fr

Site : www.cd30.reference-syndicale.fr

Facebook : [cgt.cd30](https://www.facebook.com/cgt.cd30)

Nîmes, le 20/10/2020

Présents :

Pour l'administration : Mme Papais DGARI, M. Perrigot DGADCV, Mme Terrade DGS Direction, M. Pasquet DRH Adjoint, M. Coutouly DRH-SPQVT, Dr Montagut, DGARI-SMPP, Mme ZADI DGADCV-DEJCS, Mme Perrin DGADCV-DEJCS Jeunesse et sport.

Pour les organisations syndicales : CFDT – CGT - SUD

Point COVID-19

- Situation sanitaire de la collectivité :

Depuis la semaine dernière l'état d'urgence sanitaire a de nouveau été déclaré par le gouvernement. Le département est en situation d'alerte renforcé mais a la particularité d'être entouré par deux départements placés en situation d'alerte maximale à savoir l'Hérault et les Bouches du Rhône. Au vu des résultats sanitaires récents au niveau du département, qui ne sont pas bons, il y a fort à parier que le Gard évolue rapidement vers un niveau d'alerte maximal. Les propositions qui seront faites par l'administration lors de cette réunion en matière de conditions de travail visent donc à tenir compte de ce contexte particulier.

La DGARI présente les derniers résultats sanitaires au niveau de la collectivité (cf tableau de suivi des cas COVID annexé au présent compte-rendu) :

- Semaine du 12 au 18 octobre : 16 cas positifs pour 61 cas contacts,
- Semaine du 5 au 11 octobre : 12 cas positifs.

Le service de médecine préventive précise qu'il est contacté par téléphone ou par mail environ 20 fois par semaine par des agents inquiets qui souhaitent avoir des informations sur la COVID 19. Il constate que les procédures COVID ne sont pas toujours bien connues des agents.

Il rappelle que les principaux foyers de contamination sont d'une part les familles et d'autre part les zones de concentration de populations jeunes que sont les écoles et les universités. Professionnellement les retours d'expérience, nationaux pour l'essentiel, ont permis de constater que c'est la prise de repas en commun et donc sans masque qui est la principale source de contamination sans qu'il soit possible d'en faire une démonstration rigoureuse au CD30.

- Proposition de nouvelles mesures sur les modalités d'organisation visant à limiter la propagation du virus :

La philosophie générale de l'administration est d'essayer de faire en sorte que le taux d'occupation des locaux ne dépasse pas 50% de façon à limiter au maximum les contacts entre agents :

- Principe de la garantie du service aux usagers avec maintien des établissements publics ouverts,
- Accueil du public uniquement sur rendez-vous,
- Incitation des personnels pouvant télétravailler et disposant du matériel ad-hoc à télétravailler 2 jours par semaines sans obligation et sans arrêté,
- Confier aux chefs de service la responsabilité d'établir les plannings hebdomadaires des effectifs tenant compte des différentes sujétions de l'activité du service (temps partiel, congés, télétravail etc.). Ces plannings seront transmis à la DRH qui comptabilisera les journées de télétravail éligibles à l'indemnité de télécommunication (3€/jours).
- Elargissement des plages horaires soumis à l'arbitrage des chefs de service de façon à limiter les temps de coactivité entre agents. Le principe vaut aussi pour la pause méridienne. Pour la DGADS la dernière note RH transmise sur le sujet reste toujours valide. Pour le SPHL et la DGAML une nouvelle note RH sera rédigée.
- Recours accru à des réunions en distanciel (usage de TEAM et CISCO) y compris lorsque l'on n'est pas en télétravail.
- Prise de repas : interdire les regroupements de personnels au-delà de la jauge de 4m² par personne, autoriser les personnels à prendre leur repas dans leur bureau avec consignes de nettoyage.

Nous avons souligné que le déploiement du matériel nécessaire au télétravail devait s'achever en juin 2021 et que de fait tous les agents pouvant théoriquement télétravailler ne seraient pas en mesure de le faire dès à présent.

La DGARI a précisé que s'agissant des ordinateurs portables ils devraient tous être délivrés d'ici la fin d'année. C'est selon elle, surtout la DGARI qui reste à ce jour sous-équipée.

Il semble pourtant qu'actuellement de nombreux CMS soient encore très sous-équipés. Par ailleurs pour les CMS disposant du matériel requis le passage à deux jours de travail systématique risque d'être très difficile à concilier avec le maintien de toutes les activités de l'établissement.

La DGARI précise que c'est pour cela qu'il reviendra aux chefs de services d'établir les plannings en fonction des sujétions de service. Ils auront de fait toute latitude pour limiter le nombre de jours de télétravail à un nombre inférieur à deux si des raisons de services l'imposent.

Nous avons regretté que les mesures concernant le télétravail ne puissent pas être évaluées sur la base de la connaissance du nombre d'agents équipés ou en cours d'équipement du matériel ad-hoc.

La DGARI s'est engagée à nous fournir ces chiffres en post-réunion.

Intuitivement il nous semble qu'une proposition de télétravail à trois jours au lieu de deux aurait été plus efficace. Ceci pour compenser le fait que tous les agents ne télétravaillent pas d'une part, et que le travail à domicile n'est pas admis d'autre part.

La DGARI n'a pas souhaité revenir sur sa proposition à deux jours de télétravail.

Nous avons exprimé le souhait que le ton employé par l'administration pour communiquer sur ces nouvelles mesures ne soit pas exclusivement celui de l'interdiction et de la coercition notamment en ce qui concerne les moments de partage durant la journée de travail (repas, pause café, etc.). Compte-tenu des mesures applicables en dehors de la sphère professionnelle, le travail devient de fait l'un des ultimes lieux de sociabilisation de nos collègues. Il importe donc que ces moments de partage puissent continuer à exister tout en faisant confiance au sens civique de nos collègues quant au respect des règles de distanciation.

Nous avons aussi insisté sur le fait que l'un des facteurs majeurs de limitation de la propagation du virus est l'entretien des locaux. Aussi il importe que les agents du SPHL puissent être remplacés systématiquement en cas d'absence ce qui n'est pas toujours le cas.

Certains agents auront à se déplacer depuis ou vers des départements soumis à couvre-feu. Il appartiendra aux DGA de signer les justificatifs de déplacements professionnels.

Point Collèges

La DEJCS indique qu'une trentaine de classes ont été fermées sur les 1000 que compte le département. Sur les 2 dernières semaines 10 cas positifs ont été relevés sur 500 agents.

La restauration collective de 2 collèges a dû être interrompue.

Nous avons demandé si comme le syndicat, la DEJCS a eu des retours d'agents ayant des difficultés pour assumer leurs missions dans le cadre de la COVID.

La DEJCS a indiqué que des agents ont exprimé comme souvent à cette époque de l'année, une certaine fatigue. Il est toutefois difficile de pouvoir imputer ce constat au contexte de la COVID puisqu'il est récurrent chaque année.

Nous avons souligné que conformément aux recommandations de l'Education Nationale il serait souhaitable, afin de soulager le travail des agents de la restauration de mettre en place une alternance des repas chauds et des repas froids. C'est là aussi un retour que nous avons eu de la part des agents.

L'administration a répondu que les techniciens de la DEJCS avaient été sollicités sur ce sujet. Ils ont répondu que cette disposition n'apportait pas d'allègement de tâche significatif.

**ANNEXE : TABLEAU DE SUIVI DES SIGNALEMENT COVID-19 DES AGENTS DU
DEPARTEMENT DU GARD**

Suivi des signalements Covid-19 des agents du Département du Gard

I – Nombre de signalements durant la semaine 42 :

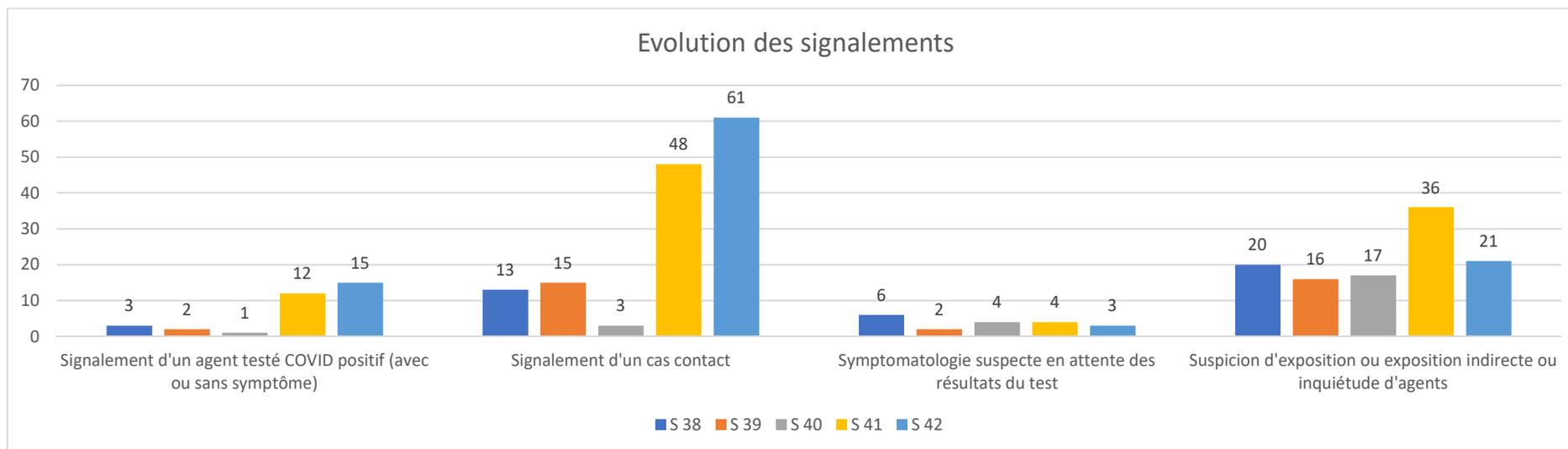
Direction générale adjointe	Direction	Signalement d'un agent testé COVID positif (avec ou sans symptôme)	Signalement d'un cas contact (cf fiche reflexe)	Symptomatologie suspecte en attente des résultats du test	Suspicion d'exposition ou exposition indirecte ou inquiétude d'agents
DGADS	Direction de l'autonomie	2	10	0	3
DGADS	Direction de l'Enfance et de la Petite Enfance	4	14	1	1
DGADS	Direction de l'animation et du développement social des territoires	1	11	0	3
DGADS	Direction Appui	1	1	0	0
DGADS	Service Politique de la ville	0	1	0	0
DGARI	Direction de l'Innovation et des Systèmes d'Information	0	2	0	0
DGARI	Service d'Appui	1	6	0	2
DGARI	Direction des Ressources Humaines	1	2	0	0
DGARI	Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	0	2	1	0
DGADCV	Direction Education Jeunesse Culture et Sport	3	9	0	2
Président	Cabinet du Président	0	2	0	1
DGAML	Direction de la logistique	2	0	0	6
DGAML	Direction des territoires	0	1	1	3
Total des signalements S 42 selon les motifs		15	61	3	21

Ces signalements concernent les agents testés positifs et les cas contacts. Mais également, les agents ayant des symptômes qui sont en attente des résultats des tests. L'augmentation du nombre de cas positifs se poursuit.

Enfin, la dernière colonne du tableau précise le nombre d'appel reçu au sein du Service Médecine Professionnelle et Préventive pour obtenir des informations et se renseigner.

II – Evolution des signalements :

Semaine	Signalement d'un agent testé COVID positif (avec ou sans symptôme)	Signalement d'un cas contact	Symptomatologie suspecte en attente des résultats du test	Suspicion d'exposition ou exposition indirecte ou inquiétude d'agents
38	3	13	6	20
39	2	15	2	16
40	1	3	4	17
41	12	48	4	36
42	15	61	3	21



III – Fermeture des classes dans les collèges :

Lundi 12 octobre, 5 cas de COVID positifs ont été signalés au collège de Rochefort du Gard ainsi que 5 cas contacts dont 2 sont négatifs. En outre le service de restauration est fermé depuis lundi 12 octobre.

Une classe de 5ème est suspendue au collège Bernard de Ventadour de Bagnols (brassage EPS).

Une classe de 5ème est suspendue au collège Rostand de Nîmes (brassage EPS).